



Colmar, le 22 mai 2013,

La directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le directeur de l'IUFM d'Alsace,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints
de SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de
leur établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline DESCAMPS

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : Liste des postes spécialisés vacants à pourvoir

Suite à la première phase informatisée du mouvement, des postes spécialisés restent vacants.

Il s'agit de postes non pourvus par des titulaires du CAPA-SH ou par des personnels engagés dans la formation CAPA-SH. Ces postes sont pour l'essentiel des postes d'enseignants en classe spécialisée (postes relevant des options C, D, E, F et G).

Peuvent demander un des postes spécialisés vacants ci-dessous :

- **les enseignants restés sans poste à l'issue de la première phase, qui sollicitent leur maintien sur le poste spécialisé qu'ils occupaient durant l'année scolaire 2012-2013.** Cette réaffectation **ne pourra être effectuée que sous réserve de l'avis favorable de l'IEN chargé de l'ASH.** Ces personnels se feront connaître de l'IEN ASH immédiatement après la première phase du mouvement, en envoyant le document situé en annexe.
- **les enseignants restés sans poste à l'issue de la première phase du mouvement, et qui souhaitent s'essayer pour la première fois à l'ASH.**
- **les enseignants non spécialisés titulaires de leur poste à la rentrée 2013, et qui souhaitent s'essayer à l'ASH au cours d'une phase manuelle du mouvement.**

Les demandes porteront sur trois vœux maximum, et figureront sur l'annexe J ci-jointe, que chaque candidat à un poste spécialisé devra adresser à la directrice académique.

Conditions de nomination

Nomination à titre provisoire pour un an, en conservant le bénéfice de la nomination à titre définitif sur le poste non spécialisé d'origine.

La nomination sur le poste spécialisé sollicité est soumise à l'avis de l'IEN ASH. Les critères qui présideront à l'avis, **complémentaire à celui de l'IEN de circonscription**, concerneront les connaissances relatives au public relevant du ou des postes sollicités, ainsi que les connaissances sur les missions qui seront exercées.

Les personnels souhaitant s'essayer à un poste spécialisé se feront connaître de l'IEN ASH en transmettant, via leur IEN de circonscription qui apposera un avis, le document situé en annexe.

Leur demande sera acceptée sous réserve de l'avis doublement favorable de leur inspecteur de circonscription et de l'IEN chargé de l'ASH.

A l'issue de l'année scolaire, la poursuite du maintien sur le poste ASH est possible à titre provisoire, si l'enseignant demande et obtient une formation CAPA-SH ou s'il se présente à l'examen en candidat libre. Dans ce cas de figure l'enseignant, pour l'année 2014-2015, garde le bénéfice de son poste d'origine. En cas de non réussite il réintègre son poste d'origine.

Exercice dans les établissements spécialisés

Il est rappelé aux instituteurs et professeurs des écoles qui sollicitent des postes dans l'un des établissements spécialisés pour enfants handicapés mentionnés ci-dessous que, conformément aux dispositions de la circulaire n°78-189 et 34 AS du 8 juin 1978 (B.O. n° 25 du 22 juin 1978), ces emplois peuvent être soumis à des sujétions particulières.

La candidature à l'un de ces postes vaudra acceptation des sujétions particulières de service.

p.la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale,
adjoint à la directrice académique

signé :Fernand EHRET